

République de Niger

Fraternité – Travail – Progrès

Région de Maradi

Département de Bermo

Commune de Bermo

Délibération du 30 Octobre 2023 Portant  
adoption de quatre (04) points :

Le conseil municipal de la commune de Bermo convoqué en session budgétaire du 27 au 30 Octobre 2023 et réuni en plénière dans la salle de réunions de la Mairie sous la présidence de Monsieur Aboubacar Jouli président du conseil, le quorum étant atteint.

Vu la constitution du 25 Novembre 2010 ;

Vu la loi n° 2001-23 du 10 Octobre portant création des circonscriptions administratives et collectives territoriales ;

Vu la loi 2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;

Vu la loi 2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences aux régions, départements et communes ;

Vu la loi 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux ;

Vu la loi n° 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des communes ; modifier et compléter par l'ordonnance n° 2009-003/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 2010 du 17 Septembre 2010 portant code général des collectivités territoriales et ses textes ;

Vu le décret N° 2011-364 /PRN/NISP/D/AR du 24 Août 2011 fixant la nomenclature et les modalités des présentations et d'exécutions du budget des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016 -03/PRN/MISP/D/ACR/MF du 29 juin 2016 portant régime financier des collectivités territoriales en République du Niger ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal de la commune rurale de Bermo en date du 03 Mai 2021 ;

Vu les points inscrits à l'ordre du jour ;

Après examen, le conseil municipal a délibéré et adopté les points suivants :

DELIBERATION N°0 09 : présentation et adoption des rôles 2024

.Le conseil a examiné et validé les rôles de l'année 2024. Ce point a été voté avec 10 voix sur 12, zéro (0) voix contre et deux (02) abstention.

Le président de séance

Aboubacar Jouli

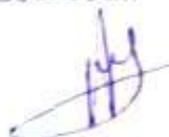


DELIBERATION N° 010 : Fixation des prix des actes COFOCOM

Après examen de ce point portant sur la fixation de prix des actes COFOCOM, c'est à dire certificat de vente, de location, de gage..... Le conseil a fixé le prix comme ce qui suit : prendre 5 pour cent du prix ou de la valeur de l'objet . Ce point a été voté avec 10 voix sur 12, zéro (0) voix contre et deux(02) abstention.

Le président de séance

Aboubacar Jouli



**DELIBERATION N° 011 : présentation et adoption du projet du budget 2024**

Après un débat riche sur la présentation du projet du budget 2024 de la part des conseillers comme celle des services techniques, le conseil l'a adopté. Il est arrêté à 74.000.299F dont 49.700.164F pour le fonctionnement soit 55 pour cent et 33.300.135f pour l'investissement soit 45 pour cent. Ce point a été voté avec 10 voix sur 12, zéro (0) voix contre et deux(02) abstention.

Le président de séance P.O

Aboubacar Jouli



**DELIBERATION N° 012 : Le recensement administratif**

Après un échange riche sur l'importance du recensement administratif pour la commune ce point a été adopté par le conseil. Il a été voté avec 10 voix sur 12, zéro (0) voix contre et deux(02) abstention.

Le président de séance

Aboubacar Jouli



République du Niger

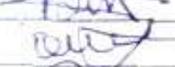
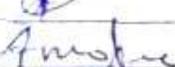
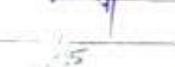
Bermo du 27 au 30/10/2023

Région de Maradi

Département de Bermo

Commune rurale de Bermo

LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS A LA 3<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE BERMO

| NO | NOMS ET PRENOMS      | FONCTION    | Contact | SIGNATURE   |
|----|----------------------|-------------|---------|---|
| 01 | Aboubacar Djouli     | Conseiller  |         |    |
| 02 | Amadou M.Doutchi     | Conseiller  |         |    |
| 03 | Daoure Tambaya       | Conseiller  |         |    |
| 04 | Riskou Abdou         | Conseiller  |         |    |
| 05 | Gnalaoudo Baleri     | Conseiller  |         |   |
| 06 | Mariama Alhadi       | Conseillère |         |  |
| 07 | Mohaman Alh Sallah   | Conseiller  |         |  |
| 08 | Bassouna Bagogi      | Conseillère |         |  |
| 09 | Oummounana Oubankadi | Conseillère |         |  |
| 10 | Bouda Baja           | Conseiller  |         |  |
| 11 | Djilkifli Mahaman    | Conseiller  |         |  |
| 12 | Moussa Ghamaran      | Conseiller  |         |  |